

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Métropole développe sa trame verte

La préservation des milieux naturels et de la biodiversité est un enjeu majeur pour la planète. A l'échelle de son territoire, **la Métropole de Lyon met en œuvre une politique de protection, de gestion et de valorisation des espaces naturels par le biais des jardins collectifs et développe quantité de programmes de plantations et de mise en valeur de la biodiversité. Elle cherche ainsi à répondre au besoin de nature en ville de ses citoyens.** Une trame verte permet l'amélioration de la qualité de vie en ville et produit, par exemple, des effets bénéfiques pour lutter contre les périodes de chaleur en été...

La Métropole de Lyon mène aussi de ce point de vue une politique volontariste pour faire rentrer de plus en plus de nature en ville.

Avec plus de **40 % d'espaces naturels et agricoles**, la Métropole de Lyon compte 14 grands parcs, 31 jardins remarquables, 30 sentiers de randonnée et plus de 600 places et squares de proximité. Téléchargeable depuis le 14 juin 2014, **l'application Grand Lyon Nature** les recense tous et permet de découvrir ou de redécouvrir les espaces verts et naturels du territoire.

Les deux grands parcs métropolitains sont le **parc de Parilly (178 ha) et le domaine de Lacroix-Laval (115 ha)** qui a obtenu le label Jardin Remarquable. Les deux parcs métropolitains ont obtenu également le label éco-jardin. On recense **20 000 arbres dans le parc de Parilly et 36 000 dans le domaine de Lacroix-Laval.**

La charte de l'arbre montre aussi l'engagement de la Métropole de Lyon pour améliorer son environnement et la qualité de vie de ses habitants. On estime qu'il existe au total entre 2 et 3 millions d'arbres (publics, privés, urbains, naturels) sur l'ensemble du territoire métropolitain. **La préservation et le développement de ce patrimoine est un enjeu essentiel pour la qualité de vie et l'attractivité de la Métropole.**

En effet, le patrimoine arboré est une composante active de la ville offrant de nombreux bénéfices et services : climatisation de la ville, participation à la gestion de l'eau, dépollution de l'air et des sols, bienfaits sur le psychisme des urbains...Face à ces réalités, nous nous devons de prendre conscience de cet allié et de valoriser au mieux la place de la nature à nos côtés pour envisager un développement durable de la ville et de nos vies. D'ailleurs, **un des**

objectifs du PLU-H en cours de révision est précisément d'améliorer la protection du patrimoine naturel de l'agglomération.

En 1990, il y avait **40 000** arbres sur les espaces publics de l'agglomération, il y en avait **68 000** en 2005, **81 000** en 2011 et plus de 100 000 en 2016 ! Ils offrent aujourd'hui plus de 350 ha de couverture ombragée sur les rues et les places de la Métropole de Lyon.

Valoriser les espaces naturels et préserver les milieux naturels et la biodiversité est donc un objectif permanent de la Métropole qui se traduit notamment, par une délibération votée lors du Conseil communautaire du 21 mars. Les élus ont adopté une délibération permettant l'accompagnement de la création de trois jardins collectifs dans les communes de **Fontaines-sur-Saône, La Mulatière et Albigny-sur-Saône.**

A Fontaines-sur-Saône, l'association « Le Passe jardins » permettait déjà à 14 familles de disposer d'un jardin collectif. Avec le soutien de la Métropole, ce seront désormais **34 familles de la commune qui auront accès à un jardin collectif.**

A La Mulatière, la commune souhaite créer un jardin partagé contigu à « La Maison de la Mulatière », le foyer d'accueil créé par l'association « Le Mas » en septembre 2014. **Ce jardin de 200 m² sera ouvert sur le quartier.**

A Albigny-sur-Saône, c'est un ancien terrain appartenant à l'Office public de l'habitat qui abritera des **jardins collectifs sur une superficie de 2 000 m².**

Par ailleurs, les élus de la Métropole de Lyon ont apporté leur soutien financier à l'association « **Le Passe jardins** » pour un montant de 77 000 € (82 000 € en 2015), à l'association « **Les Cultivateurs** » pour un montant de 9 720 € (8 100 € en 2015) et au **Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA)** pour un montant de 94 000 € (100 000 € en 2015).

Depuis 10 ans, la Métropole de Lyon a soutenu la création de plus d'une centaine de jardins partagés sur son territoire !

Au travers de cette délibération votée par l'ensemble des élus de l'assemblée communautaire, la Métropole de Lyon souhaite montrer son attachement au développement de sa trame verte et veut permettre à de plus en plus d'habitants de son territoire de profiter des plaisirs du jardinage et des bienfaits de la nature en ville.

Contact presse :

rguillet@grandlyon.com

04 26 99 37 52/06 98 51 59 94